

Chèque Solaire

Photovoltaïque

Dossier de demande



Pièces constitutives de votre dossier de demande :

- 1.** Votre lettre de demande de « Chèque Solaire »
(cf. annexe 1)
- 2.** Le formulaire de demande
(cf. annexe 2)
- 3.** Le devis établi par l'installateur agréé QualiPV Nord - Pas-de-Calais et spécifiant les normes EN 61215 ou NF EN 61646 pour le matériel
- 4.** La copie de votre justificatif de domicile (facture téléphonie fixe, électricité, gaz, eau) ou une copie de l'avis du permis de construire (pour un logement en construction) où sera réalisée l'installation

Attention!

- Vos travaux ne doivent commencer qu'après réception de votre Chèque Solaire
- Un même foyer fiscal ne peut prétendre qu'à un Chèque Solaire thermique et un Chèque Solaire photovoltaïque pour une même année civile.

Votre dossier complet est à adresser à :

*Monsieur le président
du Conseil régional Nord - Pas de Calais
direction de l'Environnement
151, avenue du Président Hoover
59555 LILLE CEDEX*

Dans le cadre de sa politique de lutte contre les changements climatiques, le Conseil régional Nord-Pas de Calais encourage la généralisation des énergies renouvelables auprès des particuliers.

Pour cela, la Région s'appuie sur un dispositif global « Chèque Solaire ».

Cette aide est destinée aux particuliers

- pour les installations d'équipements solaires thermiques (chauffe-eau solaire individuel ou système solaire combinant le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire)

- ou pour les installations d'équipements solaires photovoltaïques (produisant de l'électricité) sur le territoire régional.

Montant du « Chèque Solaire » photovoltaïque :

• 1 € / Wc installé limité à 5 kWc soit une subvention plafonnée à 5 000 €.

Le « Chèque Solaire » est :

- valable un an à partir de sa date d'émission
- un moyen de paiement partiel de la facture des équipements posés
- utilisable par les installateurs adhérents au dispositif « Chèque Solaire ».

Bénéficiaires :

Les propriétaires occupants, bailleurs ou accédants à la propriété de leur résidence principale ou secondaire, dont les SCI située sur le territoire de la région Nord - Pas-de-Calais.

Procédure :

Étape 1

Le particulier qui souhaite s'équiper d'un système solaire adresse sa demande de « Chèque Solaire » au président du Conseil régional Nord - Pas de Calais.

Il remplit le formulaire de demande et joint :

- un devis établi par un installateur agréé QualiPV Nord Pas de Calais et spécifiant les normes EN 61215 ou NF EN 61646 pour le matériel
- une copie du justificatif de domicile ou une copie de l'avis de permis de construire (si logement en construction) où sera réalisée l'installation.

Étape 2

Dès réception du dossier, il sera transmis pour instruction au prestataire choisi par la Région :

*Adéquation - Le Chèque Lire
Opération « Chéquier Solaire » Nord-Pas de Calais
Parc « Les Terres Rouges »
BP 80078
51203 EPERNAY CEDEX*

Étape 3

Si le dossier est recevable, le particulier reçoit son « Chèque Solaire » nominatif et sécurisé.

Étape 4

Réalisation des travaux par l'installateur agréé QualiPV Nord Pas de Calais.

Étape 5

Après réception des travaux, l'installateur adresse la facture au particulier qui réglera celle-ci en partie avec son « Chèque Solaire ».

Étape 6

L'installateur se fait rembourser le montant du « Chèque Solaire » auprès du prestataire émetteur du chèque.

Pour toute information technique sur les installations solaires, contactez les Espaces Infos Énergies (EIE)
0825 70 20 30

Pour plus d'information, sur le « Chèque Solaire » un numéro vert est à votre disposition
0800 000 082

Annexe 1

Demande de « Chèque Solaire » Photovoltaïque

Monsieur le président
du Conseil régional Nord - Pas de Calais
151, avenue du Président Hoover
59555 LILLE Cedex

Monsieur le président du Conseil régional,

Je soussigné (Nom et Prénom)
demeurant à l'adresse suivante: (adresse complète)

vous informe de mon intention de mettre en place un système solaire photovoltaïque d'une puissance de : Watt crête. (Wc).

Aussi, je sollicite l'octroi d'une subvention du Conseil régional pour la fourniture et l'installation de ce générateur photovoltaïque d'un montant de :

puissance X 1 €/Wc = € plafonnée à 5 000€.

Vous trouverez ci-joint les pièces nécessaires à l'instruction de ma demande :

- Le formulaire de demande de « Chèque Solaire » thermique dûment rempli,
- La copie de mon justificatif de domicile
ou l'avis de permis de construire où sera réalisée l'installation,
- Le devis établi par un installateur agréé QualiPV Nord Pas de Calais et spécifiant les normes EN 61215 ou NF EN 61646 pour le matériel.

J'atteste sur l'honneur que les travaux correspondants n'ont pas démarré à ce jour.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'expression de mes sincères salutations.

À

Le,

Signature

Annexe 2 Chèque Solaire Photovoltaïque



Formulaire de demande

Identification du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Courriel :

Adresse de l'installation (si différente)

Adresse :
Code postal : Ville :

Caractéristiques de l'installation

Marque des modules : Type :
Implantation :
Orientation :
Intégration des capteurs en toiture oui - non
Surface des capteurs : m² Puissance installée Wc

Suite du formulaire au verso ➡



RÉGION
Nord-Pas de Calais

Production envisagée : kWc/an

Raccordement au réseau : oui - non

Caractéristiques de la demande

Bâtiment concerné : Résidence principale - Résidence secondaire

Maison en construction - Amélioration de l'habitat

Identification de l'installateur

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :

N° QualiPV :

SIRET et APE :

